

CS Pilote de machine de bûcheronnage

Financement



Formation professionnelle continue
Programme régional de formation
(PRF AS)

N° de marché : 2019P019S10147

Organisme responsable et
contact

CFPPA MEYMAC NEUVIC
CASEAU
05.55.46.02.00
cfppa.meymac@educagri.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Information collective
Inscription directe ou par un conseiller
en insertion professionnelle

Niveau d'entrée requis :

Niveau 4 : Baccalauréat (Niveau 4
européen)

Conditions d'accès :

Les conditions d'accès et les pré-requis
obligatoires liés à la certification seront
précisés dans la réponse de l'organisme de
formation.

Prérequis pédagogiques :

Le candidat doit avoir : soit un diplôme de
niveau IV ou au moins équivalent en lien avec
l'arrêté de création du CS ou justifier d'une
année d'activité professionnelle à temps plein
dans le secteur. Les autres cas seront étudiés
et une demande de dérogation pourra être
émise par le centre de formation auprès de la
DRAAF.

Contrat de
professionnalisation
possible ?

Non

Objectif de la formation

Acquérir une qualification permettant de développer des compétences dans le domaine visé.

Contenu et modalités d'organisation

UC1 - Optimiser l'utilisation de la machine de bûcheronnage - UC2 - Conduire la machine - UC3 - Effectuer la maintenance de la machine de bûcheronnage -

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Mixte**

Validation(s) Visée(s)

Certificat de spécialisation pilote de machines de bûcheronnage - Niveau 4 :
Baccalauréat (Niveau 4 européen)

Et après ?

Suite de parcours

Non renseigné

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00187248	du 31/08/2020 au 26/02/2021	MEYMAC (19)	CFPPA MEYMAC NEUVIC		Non éligible	